

Résultats de la consultation de la communauté par la GRC de Bonnyville en 2020

Tous les résidents de la ville de Bonnyville, du district municipal de Bonnyville, du village de Glendon, de Fort Kent, de La Corey, d'Iron River, de Therien et de la Nation crie de Kehewin ont été invités à exprimer leur opinion dans le cadre de la consultation menée auprès de la communauté de Bonnyville en 2020.

Nous avons demandé aux résidents de communiquer avec nous du lundi 29 juin 2020 au vendredi 10 juillet 2020. Cette initiative leur offrait la chance de partager leurs préoccupations au sujet des services de police avec la chef du détachement, qui publierait ensuite leurs lettres accompagnées de ses réponses et, le cas échéant, des plans d'action prévus pour résoudre les problèmes soulevés.

Dans le cadre de cette consultation, j'ai reçu plusieurs réponses des membres de la communauté, dont une grande partie abordait les mêmes préoccupations. Vous trouverez ci-dessous chacune de ces préoccupations, suivie de la réponse.

Préoccupation n° 1

Les résidents souhaitent que nous augmentions le nombre de patrouilles et la visibilité policière à Bonnyville, particulièrement dans les secteurs de la 51^e rue, de Lakeshore Drive, de la 51^e avenue et de la 43^e avenue. Ils s'inquiètent particulièrement des véhicules qui font des excès de vitesse, des cascades, des courses de rue et du bruit excessif. Le non-respect des panneaux d'arrêt et l'abandon de débris dans ces secteurs sont aussi préoccupants.

Réponse n° 1

Les excès de vitesse sont une préoccupation fréquente dans ces secteurs et les membres du détachement de Bonnyville ne demandent pas mieux que d'appréhender sur le fait les conducteurs qui roulent trop vite ou de façon dangereuse pour les inciter à ralentir. Nous patrouillons en effet dans ce secteur, même si vous ne nous voyez pas toujours. Nous y patrouillons régulièrement jour et nuit, mais, pour des raisons évidentes, les automobilistes respectent beaucoup plus la loi lorsqu'ils voient des voitures de police. Bien que des infractions criminelles et au *Code de la route* soient commises dans les secteurs où il n'y a pas de policiers, il faut noter que la présence de membres en patrouille prévient peut-être la commission d'infractions criminelles ou au *Code de la route*. Il est impossible de connaître le nombre d'infractions criminelles ou au *Code de la route* que ces patrouilles préventives ont prévenues.

Veillez noter qu'un policier peut remettre une contravention à un conducteur même s'il n'a pas été témoin de l'infraction. Si, par exemple, une personne est témoin d'une infraction comme des cascades ou le non-respect d'un panneau d'arrêt ET note le numéro de la plaque d'immatriculation ou identifie le conducteur, ce dernier pourrait recevoir une contravention. Une plaque d'immatriculation est fort utile à un policier qui mène une enquête, car elle lui permet d'identifier le propriétaire du véhicule immatriculé, voire le conducteur du véhicule au moment de l'infraction alléguée.



Résultats de la consultation de la communauté par la GRC de Bonnyville en 2020

Les montants associés aux amendes suivantes pourraient aussi avoir un effet dissuasif sur les contrevenants :

- Bruit excessif provenant d'un véhicule à moteur : 162 \$
- Cascades : 567 \$
- Distraction au volant : 300 \$
- Non-respect du panneau d'arrêt : 405 \$
- Excès de vitesse : Le montant de l'amende dépend du nombre de kilomètres au-dessus de la limite de vitesse (p. ex. 110 \$ pour un excès de 10 km/h au-dessus de la limite et 495 \$ pour un excès de 50 km/h au-dessus de la limite).
- Toutes ces infractions sont passibles de deux à six points d'inaptitude.

Préoccupation n° 2

Délais d'intervention.

Réponse n° 2

Bien que la GRC de Bonnyville soit en service jour et nuit, ses membres couvrent un territoire de plusieurs centaines de kilomètres et ne peuvent pas être partout en même temps. Pendant un quart de travail typique, les policiers répondent à des appels provenant de divers secteurs, en plus de faire des patrouilles préventives. Lorsque le pur hasard amène une patrouille préventive au bon endroit au bon moment, nous pouvons intervenir rapidement. Par contre, nous devons parfois traverser la ville pour répondre à un appel de service; malheureusement, il nous faut plus de temps pour intervenir dans ces situations.

Préoccupation n° 3

Les résidents souhaitent que nous augmentions le nombre de patrouilles et la visibilité policière dans le village de Glendon.

Réponse n° 3

Les policiers travaillent à Glendon jour et nuit en répondant aux appels et, surtout, en faisant des patrouilles préventives. Les membres du détachement de Bonnyville patrouillent autant dans les villages et les hameaux que dans la ville de Bonnyville. Ils partagent leur temps entre tous les secteurs du territoire du détachement de Bonnyville. Si, par exemple, nous n'intervenons pas en effectuant le contrôle routier d'un véhicule à Glendon, ce qui nous rend plus visibles, il se peut fort que vous ne voyiez pas nos patrouilles de jour ou de nuit, mais je vous assure que nous les faisons régulièrement. Si vous avez besoin de l'intervention d'un policier, n'hésitez pas à composer le 780-826-3358.



Résultats de la consultation de la communauté par la GRC de Bonnyville en 2020

Préoccupation n° 4

L'intersection de Fort Kent sur la route 28 et où les véhicules tournent vers le nord sur Fort Kent ou vers le sud sur la route 657 est dangereuse. Les résidents s'inquiètent que certains automobilistes utilisent les voies de virage pour dépasser par l'intérieur. Un résident inquiet a indiqué le manque de présence policière à cette intersection et a posé la question suivante : « *Qui serait responsable si un conducteur roulant en direction est tournait vers le nord sur Fort Kent et un conducteur roulant en direction ouest attendant de tourner vers le sud était frappé par un véhicule roulant en direction ouest qui avait décidé de continuer tout droit dans la voie de virage?* »

Réponse n° 4

Les intersections de Fort Kent et d'Ardmore suscitent de vifs débats. Malheureusement, il y a plusieurs voies de virage à ces deux intersections, ce qui sème encore plus la confusion. À l'intersection de Fort Kent, il y a une voie de virage à gauche au milieu, à côté de la ligne médiane tandis qu'à Ardmore, il y a une voie de virage à droite, à côté de la ligne d'accotement.

La réponse simple est que l'automobiliste qui continue tout droit dans la voie de virage à l'intersection de Fort Kent ou d'Ardmore serait responsable et serait passible d'une amende de 243 \$.

Si, à l'intersection de Fort Kent, le véhicule qui vous précède ralentit et tourne à droite, vous devez rester derrière lui et attendre qu'il tourne même si ceci vous oblige à ralentir. Si vous choisissez de continuer tout droit dans la voie de virage à gauche, les conducteurs circulant en sens inverse qui tournent à gauche pourraient le faire droit devant vous, ce qui causerait une collision à angle droit, car vous signaleriez que vous tournez aussi à gauche, ce qui leur ferait croire qu'il est sécuritaire de tourner à gauche.

Si, à l'intersection d'Ardmore, le véhicule qui vous précède tourne à gauche, vous devez rester derrière lui, même si ceci vous oblige à vous arrêter en attendant qu'il tourne à gauche pour dégager votre voie en toute sécurité. Les voies à droite (est et ouest) sont réservées aux véhicules qui tournent à droite à l'entrée et à la sortie de cette intersection.

La modification de l'intersection de Fort Kent ou d'Ardmore est la responsabilité du ministère des Transports de l'Alberta, qui nous a informés qu'il est au courant des préoccupations soulevées au sujet de ces intersections. Le ministère déclare que les études menées à ce sujet ont conclu qu'il n'est pas nécessaire de modifier ces intersections, car ses dossiers indiquent qu'elles ne sont pas particulièrement dangereuses.



Résultats de la consultation de la communauté par la GRC de Bonnyville en 2020

Cela dit, j'avoue que je suis toujours un peu plus vigilante lorsque je roule dans le secteur de Fort Kent et d'Ardmore, car j'ai aussi vu des automobilistes dépasser en utilisant la voie de virage. Je suis d'accord qu'il devrait y avoir une présence policière plus importante et j'ai accru le nombre de patrouilles et la surveillance par les membres du détachement de Bonnyville à l'intersection de Fort Kent. Si vous êtes témoin d'une infraction au *Code de la route* à cette intersection, je vous encourage à noter le numéro de la plaque d'immatriculation du véhicule du contrevenant (dans la mesure du possible) et de nous appeler au 780-826-3358.

Préoccupation n° 5

Crimes contre des biens et vols en milieu rural.

Réponse n° 5

Bien que les crimes en milieu rural demeurent une priorité pour nous, je suis heureux d'annoncer que ces types de crimes ont diminué. Depuis janvier, il y a eu une diminution de 36 % des introductions par effraction dans le district municipal et une diminution de 5 % dans la ville, une diminution de 21 % des vols de véhicules à moteur dans le district municipal et de 43 % dans la ville et une diminution de 32 % des vols de moins de 5 000 \$ dans le district municipal et de 23 % dans la ville.

Tandis que la GRC ne ménage aucun effort pour enquêter sur les crimes contre les biens en milieu rural, la prévention des crimes dans ces secteurs commence par les propriétaires. La prévention du crime par l'aménagement du milieu (PCAM) est l'une des mesures légales que les propriétaires peuvent prendre. Je vous suggère fortement de consulter la liste de lecture du PCAM sur le canal YouTube de la GRC à l'adresse https://www.youtube.com/playlist?list=PLcKXZtPXANcruAdyWOrXnHqQ3DdG_hcd7 (en anglais seulement).

Les crimes en milieu rural ne sont pas toujours signalés pour diverses raisons. Si la GRC n'est pas au courant d'un crime, elle ne peut pas enquêter sur lui. J'encourage toujours les membres de la communauté à appeler la GRC pour signaler les crimes contre les biens et les vols, même s'ils semblent sans conséquence. Le public peut utiliser un nouveau système de signalement en ligne pour certains types de crimes et de circonstances. Visitez l'adresse <https://ocre-sielc.rcmp-grc.gc.ca/alberta/fr> si vous avez perdu un bien dont la valeur est de moins de 5 000 \$, si vous vous êtes fait voler un bien dont la valeur est de moins de 5 000 \$, si quelqu'un a vandalisé vos biens ou votre véhicule et les réparations coûteront moins de 5 000 \$ ou si le crime a été commis sur le territoire servi par la GRC de Alberta.



Résultats de la consultation de la communauté par la GRC de Bonnyville en 2020

Préoccupation n° 6

Conduite avec facultés affaiblies.

Réponse n° 6

Les membres du détachement de Bonnyville sont toujours à l'affût des conducteurs aux facultés affaiblies. Ces personnes mettent en danger la vie de tous les usagers de nos routes. Le plus frustrant est que cette situation est entièrement évitable. Les nouvelles mesures de dépistage obligatoire de l'alcool aident la GRC à appréhender et à accuser les conducteurs aux facultés affaiblies, mais certains automobilistes persistent à le faire. Nous sommes toujours à l'affût des signes de conduite avec facultés affaiblies pendant nos patrouilles régulières. En plus de nos patrouilles, vous avez peut-être constaté que nous visitons régulièrement les établissements licenciés de nos communautés. Nous le faisons pour rappeler notre présence aux clients et les encourager à désigner un conducteur ou à prendre un taxi ou marcher s'ils consomment de l'alcool. Comme d'habitude, si vous pensez avoir aperçu une personne conduisant avec les facultés affaiblies, rangez-vous sur le bord de la route et composez le 911.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont participé à cette consultation virtuelle. Si je n'ai pas répondu à votre lettre ou courriel dans cet article, je le ferai individuellement dès que j'aurai le temps. Je tiens aussi à remercier les nombreux résidents qui m'ont écrit pour remercier les membres du détachement de Bonnyville. La GRC ne pourrait faire ce qu'elle fait sans l'appui de nos communautés.

J'espère que cette consultation virtuelle a été utile à la communauté que nous servons et j'ai hâte de répéter l'expérience au début de l'année prochaine.

Cordialement,

S.é.-m. Sarah Parke
Chef de détachement
GRC de Bonnyville
780-826-3358

